



INNOVATION CULINAIRE
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

MAISON ESCLAIRE
24 Rue Louis Lepine
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tel : 05 55 74 11 27
facturation@maisonesclaire.fr

FACTURE No 00121027 du : 23/04/26

Adresse de livraison

BRASSERIE LE QUERCY - 006749
26 BD LOUIS JEAN MALVY
46200 SOUILLAC
FRANCE
Tél : 05.65.41.14.67 / 06.43.84.12.33

Adresse de facturation

BRASSERIE LE QUERCY - 006749
26 BD LOUIS JEAN MALVY
46200 SOUILLAC
FRANCE
Tél : 05.65.41.14.67 / 06.43.84.12.33

No client : 006749

Transporteur : 403 LOT

Représentant : BOUQUIN Rodolphe (004)

Page : 1/1

Nb Col	Code Article	Désignation Article	Code EAN	Qté fact	U V	Prix net	Tx TVA	Montant HT
*** Réf interne : 00142492								
*** BL N° 00117960 Livraison du : 23/04/26 Départ le 23/04/26								
SURGELE								
1	000231	PARTICIPATION AU FRAIS TRANSPORT EXCEPTIONNELLE		1	PI	1,95	2	1,95
1	000137	VRAC 5L VANILLE DELICE BOURBON MADAG.	3665018040102	1	BAC	26,98	1	26,98
1	008749	VRAC 2.5L MENTHE/CHOCO COPEAUX CHOCOLAT	3665018011911	1	PI	15,90	1	15,90
1	000138	VRAC 5L CHOCOLAT CRAQUANT AV COPEAUX CHO	3665018042175	1	BAC	27,52	1	27,52
FRAIS								
2	000045	HAMPE VBF		7,205	KG	13,12	1	94,53
1	061261	CREME 12% CUISSON ET LIAISON ELLE ET VIRE 6 X 1L	3451790809583	6	BTLE	2,90	1	17,40
SEC								
1	067295	CERNEAUX DE NOIX INVALIDES 1 KG	3503810005304	1	KG	14,62	1	14,62
1	067759	SAUCE DESSERT NAPPAGE CARAMEL BEURRE SALE 1 KG	3561770001248	1	PI	10,26	1	10,26

Nombre total de colis : 9

Poids Total : 23,205 Kg

TAUX	C	TOTAL HORS TVA	TOTAL TVA
5.5	1	207,21	11,40
20	2	4,95	0,99

Conditions de règlement	
ECHEANCE	MODE DE REGLEMENT
03/05/26	TRAITE DIRECTE 10 J NET

TOTAL HORS TVA	TOTAL TVA	NET A PAYER
212,16	12,39	224,55 EUR

Société au capital de 260000 € - RCS Brive B 380 198 432
Siret 38019843200011
APE 4711A - TVA CEE FR50380198432

Conditions générales de vente applicables à partir du 1^{er} novembre 2022

BRIVEGEL - Nom commercial MAISON ESCLAIRE - ZA BRIVE EST- 24 rue Lépine -19100 BRIVE -RCS 380 198 432
Tél. : 05 55 74 11 27 - Mail : contact@maisonesclaire.fr

Champ d'application : Les présentes CGV s'appliquent détaillent les droits et obligations de la société BRIVE GEL dénommée MAISON ESCLAIRE (Vendeur) et ses clients professionnels (Acheteur) dans le cadre de la vente de ses marchandises. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Vendeur. Préalablement à cette date, les présentes CGV sont communiquées sans délai à tout Acheteur qui en fait la demande et sont consultables sur le site internet du vendeur <https://www.maisonescalire.fi>. Toute commande de produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur toutes les autres conditions à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Vendeur sont donnés à titre indicatif et non contractuel et sont révisables à tout moment. Le Vendeur est en droit d'y apporter toutes les modifications qui lui paraîtront utiles.

Commandes : Toute commande est réputée ferme et définitive à compter de sa date de passation. Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion. Le minimum de commande est de 150 €, à défaut les frais de livraison sont de 20 €.

Prix : Les produits sont fournis aux tarifs du Vendeur en vigueur au jour de la passation de commandes, et le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux en vigueur le jour de la commande. Ces prix sont majorés des frais de traitement administratifs de 3 €. Les prix sont, au jour de la commande, fermes et définitifs. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Conditions de paiement : Sauf autres modalités prévues expressément, le prix de vente est payable selon les conditions initialement prévues dans la fiche d'ouverture de compte client.

Retard de paiement : En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai de règlement prévu sur la facture, des pénalités de retard, égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix figurant sur la facture, seront automatiquement et de plein droit acquis au Vendeur, sans formalité ni mise en demeure préalable. En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur. En application de l'article D.441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera due de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison de toutes commandes en cours.

Clause résolutoire : si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société BRIVE GEL.

Réserve de propriété : La société BRIVE GEL conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société BRIVE GEL se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Livraison et transfert des risques : Les produits acquis par l'Acheteur sont livrés dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception par le Vendeur du bon de commande. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement du délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement de force majeure ayant pour conséquence de retarder la livraison. La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, ou en cas de force majeure. Le Vendeur se réserve en outre le droit de ne pas livrer les produits qui pourraient manquer lors de la commande ou de la préparation de la livraison. L'Acheteur est tenu de vérifier l'état des produits lors de la livraison. À défaut de réserve expressément émise par l'acheteur lors de la livraison, les produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en qualité et quantité à la commande. Toute réserve doit être formulée par écrit auprès du Vendeur, sur le document accompagnant la marchandise.

Le transfert des risques de perte et de détérioration à l'Acheteur sera réalisé dès livraison et réception des produits, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci. Toutefois, dans le cas où le transport n'est pas effectué par les véhicules du Vendeur, le transfert des risques de perte et de détérioration sera réalisé dès acceptation du bon de commande par le Vendeur, matérialisant l'accord des parties sur la chose et sur le prix, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date du paiement et de la livraison des produits.

Garantie : Les produits vendus bénéficient des garanties légales de conformité et des vices cachés. Ces garanties sont limitées au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. L'Acheteur disposera d'un délai de huit jours à compter de la livraison pour émettre par écrit toute réclamation. L'Acheteur devra dûment justifier des anomalies constatées.

Force majeure : Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution d'une de leurs obligations telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil.

Résolution : En cas d'inexécution par l'Acheteur de l'une quelconque de ses obligations, le contrat pourra être résolu de plein droit et sans formalité. Les produits devront être restitués au Vendeur, aux frais et périls de l'Acheteur qui s'y oblige. Le Vendeur pourra en outre demander l'octroi de dommages et intérêts.

Tribunal compétent : Les présentes CGV seront régies par la loi française. Tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce de BRIVE.